Image not found or type unknown

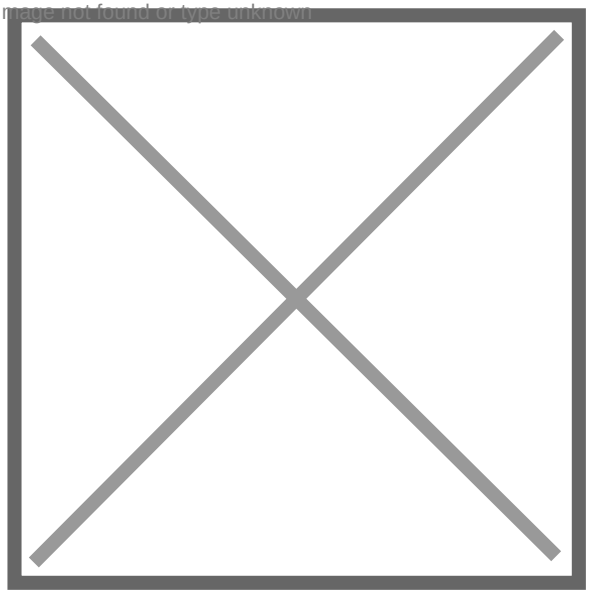

Urgent : approbation des rapports moraux et financiers

Par **pdm**, le **19/10/2015** à **16:16**

Mon association a de nombreux membres répartis dans toute la France.
Nous voudrions modifier les statuts en délégant à une assemblée représentative de nos membres les pouvoirs de l'assemblée général des membres :
approbation des rapports moraux et financiers.
Nous pensons créer des groupes locaux qui éliraient chacun des représentants qui seraient les membres de l'assemblée représentative.
Cette modification des statuts serait mise au vote de l'ensemble des membres de l''association.
Est-ce légal ?

Merci
Pdm

Par **moisse**, le **19/10/2015** à **16:38**

Bonsoir,
Sachant que rien n'oblige une association à organiser des AG, sauf les statuts, ce genre de représentation est tout à fait licite.
APprobation....et quitus (ce n'est pas pareil).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés